

**Décision n°2022-060
portant nomination du référent Laïcité**

Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) :

- Vu le code de l'éducation ;*
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L124-3 ;*
- Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;*
- Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon ;*
- Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;*

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Renaud SAMUTH, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles, est désigné référent Laïcité de l'ENS de Lyon.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

- adresse postale :
ENS de Lyon
Direction des affaires juridiques et institutionnelles
15 Parvis René Descartes
BP 7000
69 342 Lyon cedex 07
- courriel : affaires.juridiques@ens-lyon.fr
- téléphone : 04.37.37.66.86

Article 2

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est publiée au recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon et sur le site Internet de l'ENS de Lyon.

Article 3

Le directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 2 juin 2022,

Jean-François PINTON



Président de l'ENS de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2022 »

La présente décision est soumise à publicité : elle fait l'objet d'un affichage permanent dès sa signature dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers dans les locaux de l'établissement (au siège de l'établissement) ainsi que par voie électronique.

